

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 2 juillet 2026

Délibération n° 2026-077

Date de convocation :

25/06/2026

Date de mise en ligne :

- 9 JUL. 2026

Nombre de conseillers :

En exercice :	47
Présents :	39
Votants :	45

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à vingt heures,
Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil située
4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Etaient présents : Philippe PAPERIN - Jean-Claude VASSAN - Xavier PELLERIN - Hugues COQUARD - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Eric KAYIAN - Isabelle NICOLLE-NESME - Amélie LAPORTE - Jean-Pierre LACOMBE - Jean-Cyrille GUYOT - Valida MECHRI - Nicolas ANGONIN - Rémy FRUCTUS - Bertrand COLLAUDIN - Jérôme DEBARREIX - Christine BALLANDRAS - David LORTON - Grégory VAIZAND - Daniel LAROCHE - Christian LAVENIR - Jean-Pierre BONIN - Véronique DESSERTINE - Guy DUPLATRE - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Marc DURIX - Pascal GARNIER - Cécile LAMBOROT - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Yves CHETAIL - Lucien VERCHERE - Jean-Claude CHATAIGNIER - Luc CHALET-DESCHAMPS.

Absents : /

Absents excusés : Cécile MARTELIN - Jean-Guy PERONNET.

Absents excusés représentés : Gilles AUCLAIR - Stéphane HUET - Bernard DELHOMME.

Délégués suppléants : Chantal SIVIGNON - Patrick LEROUX - Caroline GRIME.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Henri DEBIESSÉ (pouvoir à Xavier PELLERIN) - Aurélie BOIS (pouvoir à Hugues COQUARD) - Nicolas CRASNIER (pouvoir à Rémy FRUCTUS) - David ROLLET (pouvoir à Christine BALLANDRAS) - Pascale POISEUIL (pouvoir à Daniel LAROCHE) - Michelle CORRE (pouvoir à Cécile LAMBOROT).

Cécile LAMBOROT a été désignée secrétaire de séance.

En présence de Régine GOUILLON, Directrice Générale des Services, et d'Evelyne ALIX, assistante de Direction.

Objet : adoption du règlement intérieur du Conseil de Communauté

Conformément aux articles L. 2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire doit adopter un règlement intérieur dans les six mois suivant son installation.

Le règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil communautaire, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Il contribue à garantir la transparence des débats, la bonne information des élus et le bon déroulement des séances.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- adopte le règlement intérieur du Conseil de Communauté avec les ajustements demandés et annexé à la présente délibération;
- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente
Stéphanie DUMOULIN

La secrétaire de séance
Cécile LAMBOROT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 2 juillet 2026

Délibération n° 2026-078

Date de convocation :

25/06/2026

Date de mise en ligne :

- 9 JUIL. 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 47
Présents : 39
Votants : 45

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à vingt heures,
Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil située
4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Etaient présents : Philippe PAPERIN - Jean-Claude VASSAN - Xavier PELLERIN - Hugues COQUARD - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Eric KAYIAN - Isabelle NICOLLE-NESME - Amélie LAPORTE - Jean-Pierre LACOMBE - Jean-Cyrille GUYOT - Valida MECHRI - Nicolas ANGONIN - Rémy FRUCTUS - Bertrand COLLAUDIN - Jérôme DEBARREIX - Christine BALLANDRAS - David LORTON - Grégory VAIZAND - Daniel LAROCHE - Christian LAVENIR - Jean-Pierre BONIN - Véronique DESSERTINE - Guy DUPLATRE - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Marc DURIX - Pascal GARNIER - Cécile LAMBOROT - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Yves CHETAIL - Lucien VERCHERE - Jean-Claude CHATAIGNIER - Luc CHALET-DESCHAMPS.

Absents : /

Absents excusés : Cécile MARTELIN - Jean-Guy PERONNET.

Absents excusés représentés : Gilles AUCLAIR - Stéphane HUET - Bernard DELHOMME.

Délégués suppléants : Chantal SIVIGNON - Patrick LEROUX - Caroline GRIME.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Henri DEBIESSE (pouvoir à Xavier PELLERIN) - Aurélie BOIS (pouvoir à Hugues COQUARD) - Nicolas CRASNIER (pouvoir à Rémy FRUCTUS) - David ROLLET (pouvoir à Christine BALLANDRAS) - Pascale POISEUIL (pouvoir à Daniel LAROCHE) - Michelle CORRE (pouvoir à Cécile LAMBOROT).

Cécile LAMBOROT a été désignée secrétaire de séance.

En présence de Régine GOUILLON, Directrice Générale des Services, et d'Evelyn ALIX, assistante de Direction.

Objet : droit à la formation des élus

Les conseillers communautaires bénéficient d'un droit à une formation adaptée à l'exercice de leurs fonctions. Conformément au cadre légal, le Conseil communautaire doit fixer les orientations et les crédits dédiés à ce droit dans les trois mois suivant son renouvellement.

Le budget annuel alloué doit contractuellement respecter les limites légales : il ne peut être inférieur à un plancher de 2 % du montant total des indemnités de fonction théoriques pouvant être allouées aux élus, ni excéder un plafond de 20 % de cette même enveloppe.

Les formations proposées revêtiront un caractère collectif et devront obligatoirement être dispensées par des organismes agréés par le ministère de l'Intérieur. Ce budget est propre à la Communauté de communes et est totalement indépendant du Droit Individuel à la Formation (DIF Élus), que chaque élu gère de manière autonome.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 5211-6, L. 2123-12 à L. 2123-16, et R. 2123-11 à R. 2123-22 ;

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu l'ordonnance n° 2021-45 du 20 janvier 2021 portant réforme de la formation des élus locaux ;

Considérant l'obligation pour le Conseil Communautaire de délibérer sur les orientations et les crédits de formation dans les trois mois suivant son renouvellement ou sa création ;

Considérant que l'enveloppe budgétaire dédiée doit réglementairement être comprise entre 2 % (plancher) et 20 % (plafond) du montant total des indemnités de fonction potentielles de la collectivité ;

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fixe l'enveloppe budgétaire annuelle dédiée à la formation des élus communautaires, à savoir un montant de 3 774.20 €, correspondant à 3 % du montant total des indemnités de fonction théoriques, pour chaque année et pendant la durée du mandat ;
- prend note que les sommes inscrites qui n'ont pas été utilisées à la clôture de l'exercice seront obligatoirement reportées en totalité sur le budget formation de l'année suivante ;
- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente
Stéphanie DUMOULIN

La secrétaire de séance
Cécile LAMBOROT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 2 juillet 2026

Délibération n° 2026-079

Date de convocation :

25/06/2026

Date de mise en ligne :

- 9 JUL. 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 47
Présents : 38
Votants : 44

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à vingt heures,
Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil située
4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Etaient présents : Philippe PAPERIN - Jean-Claude VASSAN - Xavier PELLERIN - Hugues COQUARD - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Eric KAYIAN - Isabelle NICOLLE-NESME - Amélie LAPORTE - Jean-Pierre LACOMBE - Jean-Cyrille GUYOT - Valida MECHRI - Nicolas ANGONIN - Rémy FRUCTUS - Bertrand COLLAUDIN - Jérôme DEBARREIX - Christine BALLANDRAS - David LORTON - Grégory VAIZAND - Daniel LAROCHE - Christian LAVENIR - Jean-Pierre BONIN - Véronique DESSERTINE - Guy DUPLATRE - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Marc DURIX - Pascal GARNIER - Cécile LAMBOROT - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Yves CHETAIL - Lucien VERCHERE - Jean-Claude CHATAIGNIER - Luc CHALET-DESCHAMPS.

Absents : /

Absents excusés : Cécile MARTELIN - Jean-Guy PERONNET.

Absents excusés représentés : Gilles AUCLAIR - Stéphane HUET - Bernard DELHOMME.

Délégués suppléants : Chantal SIVIGNON - Patrick LEROUX - Caroline GRIME.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Henri DEBIESSE (pouvoir à Xavier PELLERIN) - Aurélie BOIS (pouvoir à Hugues COQUARD) - Nicolas CRASNIER (pouvoir à Rémy FRUCTUS) - David ROLLET (pouvoir à Christine BALLANDRAS) - Pascale POISEUIL (pouvoir à Daniel LAROCHE) - Michelle CORRE (pouvoir à Cécile LAMBOROT).

Cécile LAMBOROT a été désignée secrétaire de séance.

En présence de Régine GOUILLON, Directrice Générale des Services, et d'Evelyne ALIX, assistante de Direction.

Objet : création et composition d'une commission Santé

Il a été décidé lors de la réunion de bureau du 5 juin dernier de créer une commission Santé, ce sujet ayant été abordé également en conférence des maires. Cette commission désignera des représentants qui seront amenés à échanger avec les professionnels de santé. Il est demandé au Conseil de créer cette commission puis d'en désigner ses membres.

Jean-Pierre BONIN sort de la salle pendant quelques minutes et ne prend pas part à ce vote.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- désigne les membres de la commission santé comme indiqué ci-dessous :
 - Baudemont : Stéphanie LEON
 - Bois Sainte Marie : Gilles AUCLAIR
 - Chassigny-sous-Dun : Hugues COQUARD – Brigitte CHEVRETON
 - Chauffailles : Cécile MARTELIN
 - Châtenay : Stéphane HUET
 - Colombier en Brionnais : Bénédicte CAPPELO
 - Dyo : Jérôme DEBARREIX
 - Gibles : Delphine MICHEL - Maurice CORNELOUP
 - La Chapelle-sous-Dun : Cindy GUIPPE – Michelle MONTARDE
 - La Clayette : Grégory VAIZAND – Marie-Claude BENMERIDJA
 - Mussy-sous-Dun : Jean-Pierre BONIN
 - Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie : Corinne CHEVALIER
 - Saint Edmond : Véronique DESSERTINE
 - Saint Germain-en Brionnais : Eliane DUCHARNE
 - Saint Igny-de-Roche : Lydie AUDET
 - Saint Laurent-en-Brionnais : Martine GAUDIN-BERAUD - Viviane DUCARRE
 - Saint Martin-de-Lixy : Marie-Laure DUTREVE
 - Saint Maurice-les-Châteauneuf : Marie-Ange DELORME
 - Saint-Racho : Catherine BUISSON-BARBEY
 - Saint Symphorien-des-Bois : Arnaud DURIX – Cindy MATHUS
 - Vareilles : Rémi SYSTCHENKO – Isabelle BRISSON ou Evelyne MAMESSIER
 - Varennes : Cédric CHATAIGNIER – Michelle GENOULAZ

- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente
Stéphanie DUMOULIN



La secrétaire de séance
Cécile LAMBOROT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 2 juillet 2026

Délibération n° 2026-080

Date de convocation :

25/06/2026

Date de mise en ligne :

- 9 JUIL. 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 47
Présents : 39
Votants : 45

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à vingt heures,
Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil située
4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Etaient présents : Philippe PAPERIN - Jean-Claude VASSAN - Xavier PELLERIN - Hugues COQUARD - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Eric KAYIAN - Isabelle NICOLLE-NESME - Amélie LAPORTE - Jean-Pierre LACOMBE - Jean-Cyrille GUYOT - Valida MECHRI - Nicolas ANGONIN - Rémy FRUCTUS - Bertrand COLLAUDIN - Jérôme DEBARREIX - Christine BALLANDRAS - David LORTON - Grégory VAIZAND - Daniel LAROCHE - Christian LAVENIR - Jean-Pierre BONIN - Véronique DESSERTINE - Guy DUPLATRE - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Marc DURIX - Pascal GARNIER - Cécile LAMBOROT - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Yves CHETAIL - Lucien VERCHERE - Jean-Claude CHATAIGNIER - Luc CHALET-DESCHAMPS.

Absents : /

Absents excusés : Cécile MARTELIN - Jean-Guy PERONNET.

Absents excusés représentés : Gilles AUCLAIR - Stéphane HUET - Bernard DELHOMME.

Délégués suppléants : Chantal SIVIGNON - Patrick LEROUX - Caroline GRIME.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Henri DEBIESSE (pouvoir à Xavier PELLERIN) - Aurélie BOIS (pouvoir à Hugues COQUARD) - Nicolas CRASNIER (pouvoir à Rémy FRUCTUS) - David ROLLET (pouvoir à Christine BALLANDRAS) - Pascale POISEUIL (pouvoir à Daniel LAROCHE) - Michelle CORRE (pouvoir à Cécile LAMBOROT).

Cécile LAMBOROT a été désignée secrétaire de séance.

En présence de Régine GOUILLON, Directrice Générale des Services, et d'Evelyne ALIX, assistante de Direction.

Objet : rapport annuel 2025 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Le vice-Président délégué aux déchets, Fabrice DEJOUX, procède à la lecture de ce rapport annuel 2025.

Après délibération, avec 1 opposition et 44 voix pour, le Conseil de Communauté :

- valide le rapport annuel 2025 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets,
- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente
Stéphanie DUMOULIN

La secrétaire de séance
Cécile LAMBOROT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 2 juillet 2026

Délibération n° 2026-081

Date de convocation :

25/06/2026

Date de mise en ligne :

- 9 JUIL. 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 47
Présents : 39
Votants : 45

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à vingt heures,
Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil située
4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Etaient présents : Philippe PAPERIN - Jean-Claude VASSAN - Xavier PELLERIN - Hugues COQUARD - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Eric KAYIAN - Isabelle NICOLLE-NESME - Amélie LAPORTE - Jean-Pierre LACOMBE - Jean-Cyrille GUYOT - Valida MECHRI - Nicolas ANGONIN - Rémy FRUCTUS - Bertrand COLLAUDIN - Jérôme DEBARREIX - Christine BALLANDRAS - David LORTON - Grégory VAIZAND - Daniel LAROCHE - Christian LAVENIR - Jean-Pierre BONIN - Véronique DESSERTINE - Guy DUPLATRE - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Marc DURIX - Pascal GARNIER - Cécile LAMBOROT - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Yves CHETAIL - Lucien VERCHERE - Jean-Claude CHATAIGNIER - Luc CHALET-DESCHAMPS.

Absents : /

Absents excusés : Cécile MARTELIN - Jean-Guy PERONNET.

Absents excusés représentés : Gilles AUCLAIR - Stéphane HUET - Bernard DELHOMME.

Délégués suppléants : Chantal SIVIGNON - Patrick LEROUX - Caroline GRIME.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Henri DEBIESSE (pouvoir à Xavier PELLERIN) - Aurélie BOIS (pouvoir à Hugues COQUARD) - Nicolas CRASNIER (pouvoir à Rémy FRUCTUS) - David ROLLET (pouvoir à Christine BALLANDRAS) - Pascale POISEUIL (pouvoir à Daniel LAROCHE) - Michelle CORRE (pouvoir à Cécile LAMBOROT).

Cécile LAMBOROT a été désignée secrétaire de séance.

En présence de Régine GOUILLON, Directrice Générale des Services, et d'Evelyne ALIX, assistante de Direction.

Objet : créances irrécouvrables

Madame le comptable public de Brionnais Sud Bourgogne a dressé un état des créances irrécouvrables et sollicite leur admission en non-valeur et créances éteintes. Pour l'ensemble de ces demandes, elle a justifié le motif d'irrécouvrabilité, débiteur par débiteur, et indiqué les poursuites réalisées.

La liste soumise concerne la catégorie de produits « redevance ordures ménagères » et se décompose ainsi :

- Imputation 6541 créances admises en non-valeur : 13 661.29 €
- Imputation 6542 créances éteintes : 1 873 €
- Soit un total de : 15 534.29 €.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- décide d'admettre les créances irrécouvrables détaillées ci-dessus en non-valeur (imputation 6541) et en créances éteintes (imputation 6542) sur le budget annexe Déchets Ménagers,
- dit que les crédits nécessaires à l'exécution de cette décision sont inscrits au budget,
- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente
Stéphanie DUMOULIN



La secrétaire de séance
Cécile LAMBOROT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 2 juillet 2026

Délibération n° 2026-082

Date de convocation :

25/06/2026

Date de mise en ligne :

- 9 JUL. 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 47
Présents : 39
Votants : 45

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à vingt heures,
Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil située
4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Etaient présents : Philippe PAPERIN - Jean-Claude VASSAN - Xavier PELLERIN - Hugues COQUARD - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Eric KAYIAN - Isabelle NICOLLE-NESME - Amélie LAPORTE - Jean-Pierre LACOMBE - Jean-Cyrille GUYOT - Valida MECHRI - Nicolas ANGONIN - Rémy FRUCTUS - Bertrand COLLAUDIN - Jérôme DEBARREIX - Christine BALLANDRAS - David LORTON - Grégory VAIZAND - Daniel LAROCHE - Christian LAVENIR - Jean-Pierre BONIN - Véronique DESSERTINE - Guy DUPLATRE - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Marc DURIX - Pascal GARNIER - Cécile LAMBOROT - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Yves CHETAIL - Lucien VERCHERE - Jean-Claude CHATAIGNIER - Luc CHALET-DESCHAMPS.

Absents : /

Absents excusés : Cécile MARTELIN - Jean-Guy PERONNET.

Absents excusés représentés : Gilles AUCLAIR - Stéphane HUET - Bernard DELHOMME.

Délégués suppléants : Chantal SIVIGNON - Patrick LEROUX - Caroline GRIME.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Henri DEBIESSE (pouvoir à Xavier PELLERIN) - Aurélie BOIS (pouvoir à Hugues COQUARD) - Nicolas CRASNIER (pouvoir à Rémy FRUCTUS) - David ROLLET (pouvoir à Christine BALLANDRAS) - Pascale POISEUIL (pouvoir à Daniel LAROCHE) - Michelle CORRE (pouvoir à Cécile LAMBOROT).

Cécile LAMBOROT a été désignée secrétaire de séance.

En présence de Régine GOUILLON, Directrice Générale des Services, et d'Evelyn ALIX, assistante de Direction.

Objet : Pacte Territorial : signature d'une convention de partenariat avec le Département de Saône-et-Loire

Le Pacte Territorial est la nouvelle appellation de l'OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat), avec un nouveau dispositif réalisé en 3 volets :

- premier volet : niveau d'information et orientation donnée aux ménages ;
- deuxième volet : expertise financière, fiscale et technique sur les projets ;
- troisième volet, optionnel : accompagnement sur le montage des dossiers.

Les volets 1 et 2 ont été confiés à habitat 71 via une convention avec Conseil Départemental de Saône et Loire. Pour l'instant, le Département ne souhaite pas s'engager sur le volet 3, correspondant à l'accompagnement des ménages, qui est facultatif. Il donne la possibilité aux collectivités de contractualiser avec un ou plusieurs opérateurs pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) sur les sujets de rénovation énergétique, d'adaptation des logements, ou de travaux de résorption de l'habitat indigne. Avant de choisir un opérateur, il convient de calibrer le dispositif et de contractualiser avec l'ANAH, le Département, ainsi que le SYDESL. Une présentation détaillée du dispositif est en annexe, ainsi que le projet de convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles R. 327-1 (PIG), L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat ;

Vu le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), 2018-2023 adopté par le Conseil départemental de Saône-et-Loire, le 26 juin 2018 ;

Vu la présentation de Daniel Laroche vice-président en charge de l'aménagement du territoire sur les modalités du dispositif et la proposition de convention ;

Considérant les enjeux de rénovation énergétique, d'adaptation des logements et de soutien aux ménages les plus fragiles ;

Considérant que le programme SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique) a pris fin le 31 décembre 2024 ;

Considérant que la mise en œuvre du Pacte Territorial à compter de 2025 se décline en 3 volets (chaque volet correspond à une mission) ;

Considérant les besoins et les enjeux définis dans l'étude pré-opérationnelle menée sur 2024 ;

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la convention du "volet accompagnement" du Pacte territorial - France Rénov' portant sur le volet 3, sous réserve de modifications possibles lors de l'étude de la convention en Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) et après avis de la DREAL,
- autorise la Présidente à signer ladite convention annexée à la présente délibération, avec les éventuelles modifications,
- autorise la Présidente à lancer et signer un marché pour trouver un opérateur,

- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente
Stéphanie DUMOULIN



La secrétaire de séance
Cécile LAMBOROT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 2 juillet 2026

Délibération n° 2026-083

Date de convocation :

25/06/2026

Date de mise en ligne :

- 9 JUL. 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 47

Présents : 39

Votants : 45

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à vingt heures,
Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil située
4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Etaient présents : Philippe PAPERIN - Jean-Claude VASSAN - Xavier PELLERIN - Hugues COQUARD - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Eric KAYIAN - Isabelle NICOLLE-NESME - Amélie LAPORTE - Jean-Pierre LACOMBE - Jean-Cyrille GUYOT - Valida MECHRI - Nicolas ANGONIN - Rémy FRUCTUS - Bertrand COLLAUDIN - Jérôme DEBARREIX - Christine BALLANDRAS - David LORTON - Grégory VAIZAND - Daniel LAROCHE - Christian LAVENIR - Jean-Pierre BONIN - Véronique DESSERTINE - Guy DUPLATRE - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Marc DURIX - Pascal GARNIER - Cécile LAMBOROT - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Yves CHETAIL - Lucien VERCHERE - Jean-Claude CHATAIGNIER - Luc CHALET-DESCHAMPS.

Absents : /

Absents excusés : Cécile MARTELIN - Jean-Guy PERONNET.

Absents excusés représentés : Gilles AUCLAIR - Stéphane HUET - Bernard DELHOMME.

Délégués suppléants : Chantal SIVIGNON - Patrick LEROUX - Caroline GRIME.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Henri DEBIESSE (pouvoir à Xavier PELLERIN) - Aurélie BOIS (pouvoir à Hugues COQUARD) - Nicolas CRASNIER (pouvoir à Rémy FRUCTUS) - David ROLLET (pouvoir à Christine BALLANDRAS) - Pascale POISEUIL (pouvoir à Daniel LAROCHE) - Michelle CORRE (pouvoir à Cécile LAMBOROT).

Cécile LAMBOROT a été désignée secrétaire de séance.

En présence de Régine GOUILLON, Directrice Générale des Services, et d'Evelyn ALIX, assistante de Direction.

Objet : création d'un emploi permanent d'auxiliaire de puériculture à temps complet au sein du multi-accueil et renouvellement de l'emploi non permanent d'agent de nettoyage

Par délibération n°2023-055 en date du 23 mai 2023, le Conseil communautaire a autorisé la mise en œuvre des démarches nécessaires au développement de l'agrément du multi-accueil pour une durée de 12 mois, du 1er septembre 2023 au 31 août 2024. L'évolution de cet agrément avait pour objectif d'augmenter la capacité d'accueil des enfants au sein de la structure. Cette augmentation nécessitait un renforcement des moyens humains afin de garantir l'encadrement des enfants accueillis ainsi que l'entretien des locaux.

Dans ce cadre, le Conseil communautaire a décidé, à compter du 1er septembre 2023, de créer deux emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité, conformément aux dispositions de l'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique :

- un emploi non permanent d'auxiliaire de puériculture à temps complet (35 heures hebdomadaires) ;
- un emploi non permanent d'agent de nettoyage relevant du grade d'adjoint technique à temps non complet (14 heures hebdomadaires).

L'emploi d'auxiliaire de puériculture a ainsi été renouvelé chaque année afin de répondre au maintien de l'agrément et à l'évolution des besoins du multi-accueil.

Toutefois, le recours à un contrat pour accroissement temporaire d'activité est limité à une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois. Cette limitation ne permet pas de répondre durablement à un besoin qui s'inscrit désormais dans la continuité du fonctionnement de la structure. En effet, le renouvellement annuel de l'agrément confirme le caractère récurrent et permanent du besoin en personnel d'encadrement supplémentaire. Afin d'assurer la continuité et la qualité du service public proposé aux familles, il apparaît nécessaire de pérenniser cet emploi.

Par ailleurs, l'agent actuellement recruté sur cet emploi non permanent dispose du diplôme requis d'auxiliaire de puériculture et exerce ses missions avec satisfaction. La création d'un emploi permanent permettra de stabiliser l'organisation du service tout en ouvrant la possibilité de procéder au recrutement d'un agent répondant aux conditions statutaires applicables. Il est précisé que la procédure réglementaire de recrutement d'un agent public sera respectée conformément aux dispositions en vigueur.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- décide de créer à compter du 1^{er} septembre 2026 un emploi permanent relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux catégorie B, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires ;
- autorise la Présidente à engager la procédure de recrutement correspondante ; en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique. Cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée. L'agent devra donc posséder le diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement et selon le profil du candidat retenu, dans la limite de l'indice terminal du grade de référence ; le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les articles L.332-21 et R.332-1 à R.332-19 du code général de la fonction publique, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics ; cette création d'emploi permettra de répondre durablement aux besoins du multi-accueil liés au maintien de l'agrément et à l'évolution de la capacité d'accueil de la structure ;
- décide de reconduire à compter du 1^{er} septembre 2026 pour une durée d'un an l'emploi non permanent d'agent de nettoyage relevant du grade d'adjoint technique à temps non complet (entre 8h et 14h hebdomadaires en fonction du profil du candidat) ; en vertu de l'332-23-1 du CGFP, cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027 inclus ; il devra justifier d'une expérience professionnelle similaire ; la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement et selon le profil du candidat retenu, dans la limite de l'indice terminal du grade de référence ;
- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente
Stéphanie DUMOULIN



La secrétaire de séance
Cécile LAMBOROT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 2 juillet 2026

Délibération n° 2026-084

Date de convocation :

25/06/2026

Date de mise en ligne :

- 9 JUL. 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 47

Présents : 39

Votants : 45

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à vingt heures,
Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil située
4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Etaient présents : Philippe PAPERIN - Jean-Claude VASSAN - Xavier PELLERIN - Hugues COQUARD - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Eric KAYIAN - Isabelle NICOLLE-NESME - Amélie LAPORTE - Jean-Pierre LACOMBE - Jean-Cyrille GUYOT - Valida MECHRI - Nicolas ANGONIN - Rémy FRUCTUS - Bertrand COLLAUDIN - Jérôme DEBARREIX - Christine BALLANDRAS - David LORTON - Grégory VAIZAND - Daniel LAROCHE - Christian LAVENIR - Jean-Pierre BONIN - Véronique DESSERTINE - Guy DUPLATRE - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Marc DURIX - Pascal GARNIER - Cécile LAMBOROT - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Yves CHETAIL - Lucien VERCHERE - Jean-Claude CHATAIGNIER - Luc CHALET-DESCHAMPS.

Absents : /

Absents excusés : Cécile MARTELIN - Jean-Guy PERONNET.

Absents excusés représentés : Gilles AUCLAIR - Stéphane HUET - Bernard DELHOMME.

Délégués suppléants : Chantal SIVIGNON - Patrick LEROUX - Caroline GRIME.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Henri DEBIESSÉ (pouvoir à Xavier PELLERIN) - Aurélie BOIS (pouvoir à Hugues COQUARD) - Nicolas CRASNIER (pouvoir à Rémy FRUCTUS) - David ROLLET (pouvoir à Christine BALLANDRAS) - Pascale POISEUIL (pouvoir à Daniel LAROCHE) - Michelle CORRE (pouvoir à Cécile LAMBOROT).

Cécile LAMBOROT a été désignée secrétaire de séance.

En présence de Régine GOUILLON, Directrice Générale des Services, et d'Evelyn ALIX, assistante de Direction.

Objet : apprentissage rentrée scolaire 2026-2027

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme). Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise le recours au contrat d'apprentissage,
- accepte de conclure, dès la rentrée scolaire 2026-2027, le contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
Centre social	Animateur centre de loisirs	BPJeps	12 mois

- autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis ;
- dit que les dépenses correspondantes, notamment salaires et frais de formation, seront inscrits aux budgets 2026 et 2027 ;
- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente
Stéphanie DUMOULIN

La secrétaire de séance
Cécile LAMBOROT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 2 juillet 2026

Délibération n° 2026-085

Date de convocation :

25/06/2026

Date de mise en ligne :

- 9 JUL. 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 47
Présents : 39
Votants : 45

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à vingt heures,
Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil située
4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Etaient présents : Philippe PAPERIN - Jean-Claude VASSAN - Xavier PELLERIN - Hugues COQUARD - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Eric KAYIAN - Isabelle NICOLLE-NESME - Amélie LAPORTE - Jean-Pierre LACOMBE - Jean-Cyrille GUYOT - Valida MECHRI - Nicolas ANGONIN - Rémy FRUCTUS - Bertrand COLLAUDIN - Jérôme DEBARREIX - Christine BALLANDRAS - David LORTON - Grégory VAIZAND - Daniel LAROCHE - Christian LAVENIR - Jean-Pierre BONIN - Véronique DESSERTINE - Guy DUPLATRE - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Marc DURIX - Pascal GARNIER - Cécile LAMBOROT - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Yves CHETAIL - Lucien VERCHERE - Jean-Claude CHATAIGNIER - Luc CHALET-DESCHAMPS.

Absents : /

Absents excusés : Cécile MARTELIN - Jean-Guy PERONNET.

Absents excusés représentés : Gilles AUCLAIR - Stéphane HUET - Bernard DELHOMME.

Délégués suppléants : Chantal SIVIGNON - Patrick LEROUX - Caroline GRIME.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Henri DEBIESSE (pouvoir à Xavier PELLERIN) - Aurélie BOIS (pouvoir à Hugues COQUARD) - Nicolas CRASNIER (pouvoir à Rémy FRUCTUS) - David ROLLET (pouvoir à Christine BALLANDRAS) - Pascale POISEUIL (pouvoir à Daniel LAROCHE) - Michelle CORRE (pouvoir à Cécile LAMBOROT).

Cécile LAMBOROT a été désignée secrétaire de séance.

En présence de Régine GOUILLON, Directrice Générale des Services, et d'Evelyne ALIX, assistante de Direction.

Objet : Budget Supplémentaire N°1 Budget Général

Lors du Conseil du 28 mai 2026, les résultats définitifs 2025 et l'affectation correspondante ont été adoptés. Il convient donc de régulariser les montants inscrits au budget avec ce Budget Supplémentaire.

Concernant le Budget Général, avec un résultat définitif de fonctionnement plus élevé que le montant inscrit au BP (18 291,35 € supplémentaires) et un résultat définitif d'investissement plus élevé que le montant inscrit au BP (36 089,62 €), le report des crédits est modifié comme suit :

- l'article de dépense 001-Déficit d'investissement reporté est diminué de 36 089,62 € ;
- l'article de recettes 1068-Excédent de fonctionnement capitalisé est aussi diminué de ce même montant ;
- l'article de recettes 002-Excédent de fonctionnement reporté est augmenté de 18 291,35 € et 36 089,62 € ;
- il a été constaté un manque de crédits à l'article 673 pour permettre l'annulation de factures 2025, l'article de dépenses 673 est donc augmenté de 1 500 € ;

Budget Supplémentaire N°1									
Budget Général									
Dépenses de Fonctionnement					Recettes de Fonctionnement				
Chap.	Opé.	Art.	ANA	Montant	Chap.	Opé.	Art.	ANA	Montant
67		673	GEN	1 500,00 €	002		002	GEN	54 380,97 €
TOTAL Dépenses de Fonctionnement				1 500,00 €	TOTAL Recettes de Fonctionnement				54 380,97 €
Dépenses d'investissement					Recettes d'investissement				
Chap.	Opé.	Art.	ANA	Montant	Chap.	Opé.	Art.	ANA	Montant
001		001	GEN	- 36 089,62 €	10		1068	GEN	- 36 089,62 €
TOTAL Dépenses d'investissement				- 36 089,62 €	TOTAL Recettes d'investissement				- 36 089,62 €
TOTAL DEPENSES				- 34 589,62 €	TOTAL RECETTES				18 291,35 €

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le Budget Supplémentaire pour le Budget général comme présenté ci-dessus,
- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente
Stéphanie DUMOULIN



La secrétaire de séance
Cécile LAMBOROT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 2 juillet 2026

Délibération n° 2026-086

Date de convocation :

25/06/2026

Date de mise en ligne :

- 9 JUL. 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 47
Présents : 39
Votants : 45

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à vingt heures,
Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil située 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Etaient présents : Philippe PAPERIN - Jean-Claude VASSAN - Xavier PELLERIN - Hugues COQUARD - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Eric KAYIAN - Isabelle NICOLLE-NESME - Amélie LAPORTE - Jean-Pierre LACOMBE - Jean-Cyrille GUYOT - Valida MECHRI - Nicolas ANGONIN - Rémy FRUCTUS - Bertrand COLLAUDIN - Jérôme DEBARREIX - Christine BALLANDRAS - David LORTON - Grégory VAIZAND - Daniel LAROCHE - Christian LAVENIR - Jean-Pierre BONIN - Véronique DESSERTINE - Guy DUPLATRE - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Marc DURIX - Pascal GARNIER - Cécile LAMBOROT - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Yves CHETAIL - Lucien VERCHERE - Jean-Claude CHATAIGNIER - Luc CHALET-DESCHAMPS.

Absents : /

Absents excusés : Cécile MARTELIN - Jean-Guy PERONNET.

Absents excusés représentés : Gilles AUCLAIR - Stéphane HUET - Bernard DELHOMME.

Délégués suppléants : Chantal SIVIGNON - Patrick LEROUX - Caroline GRIME.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Henri DEBIESSÉ (pouvoir à Xavier PELLERIN) - Aurélie BOIS (pouvoir à Hugues COQUARD) - Nicolas CRASNIER (pouvoir à Rémy FRUCTUS) - David ROLLET (pouvoir à Christine BALLANDRAS) - Pascale POISEUIL (pouvoir à Daniel LAROCHE) - Michelle CORRE (pouvoir à Cécile LAMBOROT).

Cécile LAMBOROT a été désignée secrétaire de séance.

En présence de Régine GOUILLON, Directrice Générale des Services, et d'Evelyn ALIX, assistante de Direction.

Objet : Budget Supplémentaire N°1 Déchets ménagers

Lors du Conseil du 28 mai 2026, les résultats définitifs 2025 et l'affectation correspondante ont été adoptés. Il convient donc de régulariser les montants inscrits au budget avec ce Budget Supplémentaire.

Concernant le budget Déchets ménagers, avec un résultat définitif de fonctionnement plus élevé que le montant inscrit au BP (169,14 € supplémentaires) et un résultat définitif d'investissement plus élevé que le montant inscrit au BP (38 010,90 €), le report des crédits est modifié comme suit :

- l'article de recettes 001-Excédent d'investissement reporté est augmenté de 38 010,90 € ;
- l'article de recettes 1068-Excédent de fonctionnement capitalisé est diminué de ce même montant ;
- l'article de recettes 002-Excédent de fonctionnement reporté est augmenté de 38 010,90 € et 169,14 €
- il a été constaté un manque de crédits à l'article 678 pour permettre l'annulation de factures des années antérieures, l'article de dépenses 678 est donc augmenté de 38 180,04 € ;

Budget Supplémentaire N°1									
Budget Déchets Menagers									
Dépenses de Fonctionnement					Recettes de Fonctionnement				
Chap.	Opé.	Art.	ANA	Montant	Chap.	Opé.	Art.	ANA	Montant
67		678	NA	38 180,04 €	002		002	NA	38 180,04 €
TOTAL Dépenses de Fonctionnement				38 180,04 €	TOTAL Recettes de Fonctionnement				38 180,04 €
Dépenses d'investissement					Recettes d'investissement				
Chap.	Opé.	Art.	ANA	Montant	Chap.	Opé.	Art.	ANA	Montant
					001		001	NA	38 010,90 €
					10		1068	NA	- 38 010,90 €
TOTAL Dépenses d'investissement				- €	TOTAL Recettes d'investissement				- €
TOTAL DEPENSES				38 180,04 €	TOTAL RECETTES				38 180,04 €

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

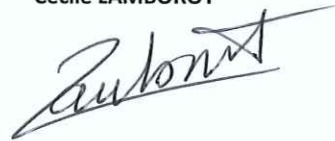
- approuve le Budget Supplémentaire pour le budget Déchets ménagers comme présenté ci-dessus,
- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente
Stéphanie DUMOULIN



La secrétaire de séance
Cécile LAMBOROT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 2 juillet 2026

Délibération n° 2026-087

Date de convocation :

25/06/2026

Date de mise en ligne :

- 9 JUL. 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 47
Présents : 39
Votants : 45

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à vingt heures,
Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil située 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Étaient présents : Philippe PAPERIN - Jean-Claude VASSAN - Xavier PELLERIN - Hugues COQUARD - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Eric KAYIAN - Isabelle NICOLLE-NESME - Amélie LAPORTE - Jean-Pierre LACOMBE - Jean-Cyrille GUYOT - Valida MECHRI - Nicolas ANGONIN - Rémy FRUCTUS - Bertrand COLLAUDIN - Jérôme DEBARREIX - Christine BALLANDRAS - David LORTON - Grégory VAIZAND - Daniel LAROCHE - Christian LAVENIR - Jean-Pierre BONIN - Véronique DESSERTINE - Guy DUPLATRE - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Marc DURIX - Pascal GARNIER - Cécile LAMBOROT - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Yves CHETAIL - Lucien VERCHERE - Jean-Claude CHATAIGNIER - Luc CHALET-DESCHAMPS.

Absents : /

Absents excusés : Cécile MARTELIN - Jean-Guy PERONNET.

Absents excusés représentés : Gilles AUCLAIR - Stéphane HUET - Bernard DELHOMME.

Délégués suppléants : Chantal SIVIGNON - Patrick LEROUX - Caroline GRIME.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Henri DEBIESSÉ (pouvoir à Xavier PELLERIN) - Aurélie BOIS (pouvoir à Hugues COQUARD) - Nicolas CRASNIER (pouvoir à Rémy FRUCTUS) - David ROLLET (pouvoir à Christine BALLANDRAS) - Pascale POISEUIL (pouvoir à Daniel LAROCHE) - Michelle CORRE (pouvoir à Cécile LAMBOROT).

Cécile LAMBOROT a été désignée secrétaire de séance.

En présence de Régine GOUILLON, Directrice Générale des Services, et d'Evelyne ALIX, assistante de Direction.

Objet : Budget Supplémentaire N°1 Centre social

Lors du Conseil du 28 mai 2026, les résultats définitifs 2025 et l'affectation correspondante ont été adoptés. Il convient donc de régulariser les montants inscrits au budget avec ce Budget Supplémentaire.

Concernant le budget Centre social, avec un résultat définitif de fonctionnement plus élevé que le montant inscrit au BP (26 581,81 € supplémentaires), le report des crédits est modifié comme suit :

- l'article de recettes 002-Excédents de fonctionnement est augmenté de 26 581,81 € ;
- pour permettre le financement de nouveaux équipements informatiques 10 000 € sont transférés à l'investissement.

Budget Supplémentaire N°1									
Budget Centre Social									
Dépenses de Fonctionnement					Recettes de Fonctionnement				
Chap.	Opé.	Art.	ANA	Montant	Chap.	Opé.	Art.	ANA	Montant
023		023	CS	10 000,00 €	002		002	CS	26 581,81 €
TOTAL Dépenses de Fonctionnement				10 000,00 €	TOTAL Recettes de Fonctionnement				26 581,81 €
Dépenses d'investissement					Recettes d'investissement				
Chap.	Opé.	Art.	ANA	Montant	Chap.	Opé.	Art.	ANA	Montant
21		21838	CS	10 000,00 €	021		021	CS	10 000,00 €
TOTAL Dépenses d'investissement				10 000,00 €	TOTAL Recettes d'investissement				10 000,00 €
TOTAL DEPENSES				20 000,00 €	TOTAL RECETTES				36 581,81 €

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le Budget Supplémentaire pour le budget Centre social comme présenté ci-dessus,
- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente
Stéphanie DUMOULIN



La secrétaire de séance
Cécile LAMBOROT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 2 juillet 2026

Délibération n° 2026-088

Date de convocation :

25/06/2026

Date de mise en ligne :

- 9 JUL. 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 47
Présents : 39
Votants : 45

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à vingt heures,
Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil située
4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Etaient présents : Philippe PAPERIN - Jean-Claude VASSAN - Xavier PELLERIN - Hugues COQUARD - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Eric KAYIAN - Isabelle NICOLLE-NESME - Amélie LAPORTE - Jean-Pierre LACOMBE - Jean-Cyrille GUYOT - Valida MECHRI - Nicolas ANGONIN - Rémy FRUCTUS - Bertrand COLLAUDIN - Jérôme DEBARREIX - Christine BALLANDRAS - David LORTON - Grégory VAIZAND - Daniel LAROCHE - Christian LAVENIR - Jean-Pierre BONIN - Véronique DESSERTINE - Guy DUPLATRE - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Marc DURIX - Pascal GARNIER - Cécile LAMBOROT - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Yves CHETAIL - Lucien VERCHERE - Jean-Claude CHATAIGNIER - Luc CHALET-DESCHAMPS.

Absents : /

Absents excusés : Cécile MARTELIN - Jean-Guy PERONNET.

Absents excusés représentés : Gilles AUCLAIR - Stéphane HUET - Bernard DELHOMME.

Délégués suppléants : Chantal SIVIGNON - Patrick LEROUX - Caroline GRIME.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Henri DEBIESSE (pouvoir à Xavier PELLERIN) - Aurélie BOIS (pouvoir à Hugues COQUARD) - Nicolas CRASNIER (pouvoir à Rémy FRUCTUS) - David ROLLET (pouvoir à Christine BALLANDRAS) - Pascale POISEUIL (pouvoir à Daniel LAROCHE) - Michelle CORRE (pouvoir à Cécile LAMBOROT).

Cécile LAMBOROT a été désignée secrétaire de séance.

En présence de Régine GOUILLON, Directrice Générale des Services, et d'Evelyne ALIX, assistante de Direction.

Objet : Budget Supplémentaire N°1 Office de Tourisme Intercommunal

Lors du Conseil du 28 mai 2026, les résultats définitifs 2025 et l'affectation correspondante ont été adoptés. Il convient donc de régulariser les montants inscrits au budget avec ce Budget Supplémentaire.

Concernant le budget Office de Tourisme Intercommunal, avec un résultat définitif de fonctionnement plus élevé que le montant inscrit au BP (144 € supplémentaires), le report des crédits est modifié comme suit :

- l'article de recettes 002-Excédents de fonctionnement est augmenté de 144 € ;

Budget Supplémentaire N°1									
Budget Office de Tourisme Intercommunal									
Dépenses de Fonctionnement					Recettes de Fonctionnement				
Chap.	Opé.	Art.	ANA	Montant	Chap.	Opé.	Art.	ANA	Montant
					002		002		144,00 €
TOTAL Dépenses de Fonctionnement				- €	TOTAL Recettes de Fonctionnement				144,00 €
Dépenses d'investissement					Recettes d'investissement				
Chap.	Opé.	Art.	ANA	Montant	Chap.	Opé.	Art.	ANA	Montant
TOTAL Dépenses d'investissement				- €	TOTAL Recettes d'investissement				- €
TOTAL DEPENSES				- €	TOTAL RECETTES				144,00 €

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le Budget Supplémentaire pour le budget Office de Tourisme Intercommunal comme présenté ci-dessus,

- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente
Stéphanie DUMOULIN



La secrétaire de séance
Cécile LAMBOROT

